

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 3 février 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 10/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Association T'es Cap : versement d'une subvention

—————

L'association T'es Cap intervient dans le champ du soutien scolaire depuis 2007 et développe des actions en faveur des enfants et jeunes du CP à la Terminale.

Durant l'été 2021, l'association a mené des stages de remise à niveau en direction des collégiens.

La ville de Quimper, dans le cadre du travail partenarial entamé, souhaite le versement d'une subvention de 7 500 euros.

L'association T'es Cap a pour objectif d'aider tout enfant ou jeune qui en a besoin, et ce, dans le domaine de l'accompagnement aux devoirs.

L'association dépêche ainsi des bénévoles au domicile des familles qui en ont exprimé le besoin.

Par ailleurs, dans un contexte de crise sanitaire, la ville de Quimper a continué de porter une attention forte aux conditions d'organisation de la rentrée scolaire de septembre 2021 : des stages de remise à niveau, à destination des collégiens, ont été organisés durant une semaine. Ce sont ainsi 17 collégiens qui ont suivi des cours de français et de mathématiques. Il est envisagé de reconduire cette opération à l'été 2022.

Monsieur Yves FORMENTIN-MORY étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (48 voix pour) d'attribuer une subvention de 7 500 euros à l'association T'es Cap (imputation budgétaire 213.6574.720).